

## SEANCE DU 12 AVRIL 2013

Une convocation établie par Monsieur CANTO René, Maire, a été adressée à chaque conseiller municipal et apposée au tableau d'affichage le 8 avril 2013. Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 12 avril 2013 à 20H30, à la mairie.

**Présents :** CANTO René, Maire et Président, LANDAIS Michel, BOULMER Jean-Claude, AVRIL Daniel, L'HONORE Alain, PRUNIER Dominique, BOUE Marie-Annick, BATAIS Dominique, ALLAIS Véronique, GIET Christelle, MOREL Nicole, ANGER Gaëtan, BOUE Samuel, TRANCART Guy.

**Absent :** CANICK Yves

BOUE Samuel a été élu secrétaire de séance.

### **Projet éolien. Intervention des représentants de la société Enel Green Power.**

Cédric HENNEGUELLE et Mathieu COQUELET respectivement chef de projets et assistant chef de projets de la société Enel Green Power sont intervenus devant le conseil municipal pour l'informer de l'état d'avancement du projet éolien sur la commune de Marcillé-Raoul.

Il est tout d'abord rappelé le projet initial de 2003 dont le permis avait été refusé par le Préfet. Après reprise de la compétence par Antrain Communauté des zones de développement éolien (Z.D.E.) ont été autorisées sur les communes de Marcillé-Raoul, Bazouges la Pérouse et Tremblay.

Le projet de Marcillé-Raoul a donc été relancé avec une implantation de 6 machines de 150 mètres de hauteur en limite Sud de la ZDE avec l'adhésion de la quasi-totalité des propriétaires fonciers.

Après la mise en place du mât de mesure prévu début mai 2013 et la prise en compte des observations des services de l'Etat le projet pourra être finalisé et les dossiers déposés. Sans objection ni recours dans la procédure le projet pourrait être opérationnel en 2016.

Après avoir abordé les retombées fiscales et économiques pour la commune et Antrain Communauté, Monsieur le Maire conclut l'intervention en rappelant son avis favorable au projet pour les raisons suivantes : développement d'énergies renouvelables et nouvelle activité dans un territoire en difficulté.

### **Modification des statuts d'Antrain Communauté : Compétence lecture publique.**

Antrain Communauté lors de sa séance du 19 février 2013 a modifié ses statuts notamment en ce qui concerne la compétence lecture publique. La nouvelle rédaction de l'article 3 « Enseignement, culture, sport » des statuts est ainsi proposée :

« Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation des 3 bibliothèques ou médiathèques déclarées d'intérêt communautaire, à savoir les bibliothèques d'Antrain, de Bazouges la Pérouse et de Tremblay ; dans le cadre du schéma de développement d'un réseau intercommunal

et  
Gestion et animation des points lecture, dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes souhaitant adhérer au réseau pour maintenir ou développer leur point lecture (informatisation, développement des collections et du mobilier spécifique, professionnalisation, formation des bénévoles).

en remplacement de :

« Soutien au développement et à la coordination des activités des bibliothèques du territoire dans le cadre d'une convention de partenariat avec les communes possédant une bibliothèque ».

Le conseil municipal, après en avoir débattu, par vote au scrutin secret à la majorité absolue (9 pour, 4 contre et 1 blanc), approuve cette modification.

### **Renouvellement contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs des réseaux eaux pluviales et usées, de l'école, de la cantine et du dépôt communal.**

Monsieur le Maire propose de reconduire le contrat annuel reconductible près de FARAGO pour le traitement par appâts des bâtiments de l'école et de la cantine, du dépôt communal et des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le contrat FARAGO, renouvelable par tacite reconduction, s'élevant à un montant de 585,47 € (HT) par an.